

« L'Europe sans rivage (1954) pouvait avoir deux sens. Ou bien l'Europe libre redevient un foyer d'influence économique, politique, intellectuelle, propageant ses activités intenses vers l'extérieur sans risque d'impérialisme désormais. Ou bien l'Europe est envahie. Sans rivages, elle subit des forces extérieures auxquelles elle ne désire même plus résister. » (F.Perroux, Le Monde 28.6.1978)

Les difficultés présentes de la construction européenne vont au-delà des désaccords sur la future constitution et sur le Pacte de stabilité. Ces épisodes surviennent dans un contexte marqué à la fois par des désaccords politiques sur l'ordre international (guerre d'Irak, attitude par rapport aux Etats-Unis), par des incertitudes au sujet des implications de l'élargissement de l'Union, et par des inquiétudes sur les difficultés des pays de la zone euro à renouer avec la croissance et à réduire le chômage.

La construction européenne est fondée sur une dynamique fonctionnaliste qui a fini de produire ses effets. Selon J.Habermas, l'hypothèse fonctionnaliste suppose que la mise en place d'un espace de contraintes économiques et budgétaires suffit à diffuser l'idée européenne sans qu'il faille se préoccuper de la finalité du processus d'unification (Colloque EHESS 28.11.2003). Les effets d'entraînement politique des mécanismes économiques se sont avérés limités. La convergence de la doctrine libérale devenue dominante et des pesanteurs nationales a conduit à un décalage croissant entre l'intégration politique et l'intégration économique. Cela a signifié une insuffisance d'impulsion et de maîtrise collective de l'économie européenne. Les mécanismes liés à l'intégration des marchés et au primat de la concurrence l'ont emporté sur les politiques structurelles actives. De plus, la régulation macroéconomique a privilégié les règles par rapport aux mesures discrétionnaires, la stabilité par rapport à la croissance. Les résultats économiques obtenus par le compromis libéral européen ne sont pas à la hauteur des attentes et ils contribuent à une crise politique notamment en portant atteinte à l'image de l'Europe auprès des populations. (I).

Aujourd'hui, l'Europe est à la croisée des chemins à l'heure de l'élargissement et de la réforme des institutions. L'option de l'approfondissement de la voie néo-libérale s'appuie sur la confiance dans les effets intégrateurs et stimulants du renforcement des mécanismes de marché à partir du diagnostic d'une flexibilité insuffisante des marchés en Europe. Cela doit faire de l'Europe une grande zone de libre-échange avec le risque de dilution politique et de dégradation de son modèle social. Une option alternative consisterait à faire de l'Europe un pôle de création collective et de maîtrise de l'économie de marché qui soit influent au plan

international. Cela rejoindrait l'idée de R.Fossaert de faire de l'Europe un espace keynésien marqué non seulement par l'efficacité des politiques publiques mais aussi par la convergence des projets des acteurs de l'économie. Cela rejoindrait également certaines idées de F.Perroux, qui voulait que l'Europe soit un lieu de projets collectifs et un foyer d'influence économique, politique et intellectuelle. Le dépassement du fonctionnalisme en voie d'épuisement suppose un projet collectif européen peu compatible avec la prédominance du libéralisme (II).

I. Les limites du schéma fonctionnaliste d'intégration sous emprise néo-libérale

La construction européenne a été influencée au départ par les idées d'économie sociale de marché, liées aux courants politiques de la social-démocratie et de la démocratie chrétienne. Mais la place centrale de la concurrence a favorisé une évolution vers une prédominance croissante de la conception néo-libérale depuis les années 80. Celle-ci a contribué, avec la persistance des réflexes nationaux, à une inadéquation entre les progrès de l'intégration économique et la faiblesse de l'intégration politique. L'unification des marchés a favorisé l'essor des règles d'encadrement mais non celui des politiques actives. Cela a conduit à des résultats économiques décevants et au recul de l'idée européenne dans la population.

A. L'intégration fondée sur le marché.

1. L'axe directeur : renforcement des forces du marché.

a) Le marché commun sans Europe politique.

« Ce que l'on a appelé la « construction européenne s'est fait en réalité contre le nationalisme, mais aussi contre l'Europe, au nom de la libre entreprise, au profit par conséquent du capitalisme en général, quelle que soit sa nationalité et plus encore au profit de celui qui n'en a pas. C'est très exactement ce que traduit le Marché commun : son rôle a été uniquement de faire disparaître les différentes politiques protectionnistes, pour faire place au jeu de la libre concurrence. A l'ancienne trinité nationalisme, Etat-nation, protectionnisme, il a substitué une nouvelle trilogie fondée sur le libre échange, un embryon de gouvernement uniquement chargé de faire disparaître ce qui pourrait empêcher le bon fonctionnement de l'économie de marché, et sur une idéologie qui n'est rien d'autre que la recherche du profit » (B.Jaumont, M.Rocard et D.Lenègre 1973). Ce jugement portait sur les premières années du marché commun. Les péripéties ultérieures de la construction européenne ont plutôt confirmé ce point de vue sur le rôle central de la concurrence et sur l'absence de réelle volonté de construire une Europe politique pouvant maîtriser l'économie.

b) Le grand marché et l'union monétaire : neutralisation du politique .

Une nouvelle orthodoxie est partagée depuis les années 1980 par les organisations internationales, les dirigeants des grandes firmes et les opérateurs des marchés financiers. Elle préconise notamment l'indépendance de la Banque centrale, la dérégulation, la flexibilité du marché du travail, les Fonds de pension, la baisse du poids de l'Etat, la réduction des dépenses publiques, la baisse des impôts, la privatisation des entreprises concurrentielles, et des services publics. Cette doctrine a fortement influencé la construction européenne. « Les années récentes ont vu l'Europe se rallier progressivement au modèle libéral des politiques économiques, en particulier avec l'indépendance de la Banque centrale, le Pacte de stabilité et la substitution de la politique de la concurrence à la politique industrielle (..). L'instauration du Marché unique a été un instrument pour démanteler les politiques industrielles et faire régner les principes de la concurrence en même temps que le refus de l'harmonisation fiscale ouvrait le champ à la concurrence fiscale. Le traité de Maastricht a rendu nécessaire l'indépendance des Banques centrales et encadre la politique budgétaire par des critères rigoureux » (OFCE Revue octobre 1999).

L'arrivée de la gauche au pouvoir dans une majorité de pays européens à la fin des années 1990 n'a guère changé cette orientation. Ces gouvernements se sont globalement ralliés à une conception qui fait des entreprises privées et des marchés les seuls acteurs de l'allocation des ressources y compris dans des secteurs qui étaient jugés stratégiques auparavant comme l'industrie lourde et les banques. Ils n'ont pas proposé de projet industriel alternatif aux politiques libérale ni de projet d'accroissement de l'intervention des salariés dans la gestion.

2. Une politique structurelle axée sur la concurrence.

a) La concurrence, pivot de la construction européenne.

La constitution d'un marché unique est un objectif qui n'a cessé d'être poursuivi depuis la CECA jusqu'aux traités européens récents. La construction européenne a joué un rôle majeur dans l'ouverture économique et la déréglementation des marchés. Les responsables politiques ont utilisé les impératifs communautaires pour justifier leurs options et se dédouaner de mesures impopulaires. Les étapes successives de la construction européenne ont entraîné la substitution de la politique de la concurrence à la politique industrielle.

La Commission européenne est devenu le véritable pouvoir en ce qui concerne la politique de la concurrence dans l'Union. Elle joue à cet égard un rôle supranational essentiel. Elle condamne généralement les subventions ; elle doit donner son accord pour les fusions.

b) La limitation délibérée des politiques actives nationales.

- La politique de concurrence substitut aux politiques industrielles.

La pratique des institutions européennes montre un refus de toute politique industrielle conséquente au profit d'une politique de concurrence qui s'oppose systématiquement à la constitution de pôles européens. « L'Union européenne s'est construite autour du marché et de la concurrence. Et ce primat constitue probablement un de ses handicaps structurels les plus importants. La façon dogmatique dont la Commission gère les fusions gêne l'émergence de géants européens susceptibles de concurrencer les multinationales américaines et d'investir massivement dans la recherche et le développement. De plus, la chasse aux aides d'Etat empêche toute politique industrielle au niveau des pays membres sans pour autant que l'Union se soit dotée des capacités correspondantes » (G.Duval Alter Eco octobre 2003).

- La pénétration de la concurrence dans les services publics.

La commission impulse et organise à travers les Livres verts et les directives un mouvement général de déréglementation et de privatisation des services publics. Plutôt que de coordonner les services publics existants, dans l'énergie, les transports ou les communications, on préfère les privatiser et les mettre en concurrence.

B. La dualité des effets sur les politiques structurelles européennes.

La coordination a surtout porté sur la définition de règles (critères de convergence, pacte de stabilité) alors que la coordination discrétionnaire a été délaissée (P.Jaquet, CAE 1998).

1. Le marché, vecteur d'un encadrement réglementaire européen.

« La constitution du marché intérieur n'a cessé d'engendrer des externalités et d'appeler en conséquence la création de nouveaux biens publics européens. Il n'est peut être pas exagéré de considérer que c'est le moteur des processus d'intégration » (R.Boyer et M.Dehove 2003).

a) Le marché unique vecteur d'essor de compétences européennes.

La méthode fonctionnaliste a été utilisée par la Commission pour étendre ses compétences.

La défense de la concurrence sur le marché intérieur a suscité des compétences européennes nouvelles. Pour préserver cet objectif, des législations européennes complémentaires ont été élaborées : encadrement des compétences nationales pouvant compromettre la concurrence (subventions aux entreprises, barrières non tarifaires), élaboration de normes techniques pour des produits sensibles pour faciliter la concurrence par les prix, reconnaissance mutuelle des diplômes pour favoriser la mobilité des salariés, amorce d'harmonisation de la fiscalité indirecte (R.Boyer et M.Dehove, 2003).

Mais on ne saurait confondre ces compétences européennes avec des politiques économiques actives. L'harmonisation des conditions techniques de la production et des échanges est une facilité apportée aux firmes opérant sur plusieurs Etats. Une politique, c'est la définition d'objectifs non déterminés par la recherche du profit et pouvant être imposés aux entreprises.

b) Le grand marché vecteur de demande de stabilité monétaire et financière.

- Dans les années 1980, la préservation du grand marché a fait émerger la stabilité monétaire interne comme bien public. Pour éviter les crises monétaires qui pouvaient mettre en cause le grand marché, on a recherché la stabilisation des changes (SME) puis l'institution de la monnaie unique gérée par la BCE. « Ainsi le bien public qu'est la stabilité monétaire interne à l'Europe est en un sens la conséquence de la permanence de la défense et de l'extension de la concurrence sur le marché européen » (R.Boyer et M.Debove).

- L'union monétaire encourage le redéploiement des actifs financiers, les fusions de banques, ce qui réduit l'efficacité de la surveillance nationale des banques pour éviter les crises financières. Cela fait de la stabilité financière un bien public européen (R.Boyer et M.Debove)

2. Le marché et la limitation des politiques actives européennes.

Les contraintes de la concurrence n'ont pas entraîné un essor des politiques discrétionnaires.

a) Deux politiques actives européennes : PAC et la politique régionale.

Ces politiques sont les deux principales composantes d'inspiration non libérale de la politique européenne. Elles visent à limiter les effets sociaux et politiques négatifs du marché.

- La politique agricole commune se justifie par les spécificités du secteur. A l'inverse de l'industrie, la modernisation dans l'agriculture ne pouvait se faire par les seuls mécanismes du marché. L'interventionnisme s'imposait pour canaliser la concentration dans ce secteur.

- La politique régionale est un des seuls domaines où l'Union européenne est réellement active dans une perspective de cohésion territoriale. Cette politique a été développée surtout au cours des années 1990.

b) Deux politiques actives européennes limitées.

Le marché intérieur n'a pas eu d'effet d'entraînement sur des politiques européennes utiles au développement à long terme, comme la politique des transports et la politique de la recherche.

- La politique des transports.

Bien que prévus par les traités européens comme compétence communautaire, les transports n'ont pas donné lieu à une intervention européenne active. Cela a provoqué des effets dommageables. L'absence de réglementation sociale uniforme dans les transports routiers a

conduit à un dumping social. L'absence d'une politique européenne résolue de réglementation et de fiscalité appliquée aux modes de transports favorise un type de croissance très polluant.

- La politique de la recherche.

En dépit de quelques grands programmes européens, l'essentiel de la politique de recherche continue d'être définie au niveau national. Cela entraîne des coûts élevés de la non-Europe en matière de recherche (taille insuffisante, absence de centres d'excellence européens).

c) La limitation draconienne du budget européen.

Le budget communautaire est plafonné à un niveau dérisoire : 1,27% du PIB. Cela limite l'ampleur des politiques actives au niveau européen. Cela concerne notamment la limitation des fonds structurels qui contribuent au soutien de l'activité économique dans les territoires en difficultés ou en retard de développement. Cela laisse la politique budgétaire au niveau national, contribuant à la mise en concurrence des fiscalités. La limitation des fonds structurels rend quasiment impossible l'harmonisation vers le haut des systèmes de protection sociale qui impliquerait des transferts accrus vers les régions les moins développées.

d) L'absence d'harmonisation fiscale et sociale.

L'harmonisation a peu progressé dans deux domaines majeurs : la politique fiscale et de la politique sociale. Ce n'est pas un hasard : les pays les plus libéraux, comme la Grande Bretagne et l'Irlande sont aussi ceux qui sont les plus opposés à l'harmonisation européenne qui remettrait en cause leurs politiques. Les libéraux se satisfont de l'absence d'harmonisation dans ces domaines, car précisément ils comptent sur la concurrence entre systèmes fiscaux et sociaux pour réduire la part des administrations publiques et sociales dans l'économie.

C. Une politique macroéconomique d'inspiration orthodoxe.

La priorité à la stabilité des prix dans la politique monétaire et de la priorité à l'équilibre dans la politique budgétaire traduisent la prédominance de l'orthodoxie dans les pays de l'Union. Cela contraste avec les politiques macroéconomiques actives appliquées aux Etats-Unis.

1. L'orthodoxie macroéconomique avant l'euro.

Alors que les modèles économétriques montrent la supériorité des politiques de relance coordonnées sur les politiques de relance nationale, les projets de soutien de l'économie ont suscité des oppositions au niveau des dirigeants européens même en période de récession. Les initiatives de croissance ont toujours été discutées. L'initiative de J. Delors lors de la crise de 1993 a été adoptée mais elle fut ensuite largement vidée de son contenu.

Au cours des années 1980, les pays européens ont appliqué des politiques budgétaires et monétaires globalement restrictives, sauf durant la période d'après 1986 la baisse des prix du pétrole de 1986. Au cours des années 1990, la politique monétaire dans les pays accédant à l'euro a été tendanciellement restrictive de 1991 à 1997 (avec des taux d'intérêt supérieurs au taux de croissance) contrairement à la politique des Etats-Unis. Le traité de Maastricht a privilégié la stabilité comme objectif de la politique économique. Les critères pour l'accession à l'euro ne concernaient que la rigueur financière (plafonnement du déficit et de la dette publique) et la rigueur monétaire (taux d'inflation, taux d'intérêt, stabilité des changes).

Ces choix contrastent avec ceux des Etats-Unis ont toujours eu recours aux politiques de relance pour sortir des récessions (relance budgétaire au début des années 80, relance monétaire au début des années 90, relance monétaire et budgétaire à partir de 2001).

2. L'orthodoxie macroéconomique avec l'euro.

a) La politique monétaire avec l'euro.

La BCE, indépendante de tout pouvoir politique, est axée prioritairement sur l'objectif de stabilité (inflation comprise entre 0% et 2%). En l'absence d'une institution ayant le pouvoir économique dans la zone euro, la BCE renforce le poids des financiers dans la conduite de la politique économique de l'Europe. Alors que la France souhaitait que le conseil de l'euro¹¹ influence la politique de change, les faits montrent qu'il n'y a pas de politique de change et que l'UE laisse le marché déterminer le change euro-dollar.

b) La rigueur budgétaire depuis l'euro.

Le pacte de stabilité a reconduit le plafonnement du déficit public à 3% du PIB avec des sanctions en cas de dépassement. Les programmes pluriannuels de stabilité ou de convergence depuis 1999 incluent l'objectif d'équilibre voire d'excédent et il n'y a pas de différences majeures entre les programmes nationaux. Mais ils vont au-delà pour englober une réduction des masses budgétaires, ce qui traduit une influence nouvelle du libéralisme fiscal.

3. La signification de l'orthodoxie macroéconomique.

a) Un moyen indirect d'accélérer les ajustements structurels.

En plus de l'objectif macroéconomique anti-inflationniste, cet ensemble de contraintes a aussi pour fonction d'obliger les Etats à s'orienter vers une flexibilité accrue sur les marchés du travail, car les ajustements ne peuvent porter que sur les salaires et la flexibilité du travail.

b) Un reflet d'une priorité aux intérêts des financiers et des épargnants.

La prédominance de l'orthodoxie macroéconomique correspond aux intérêts des milieux financiers et des catégories sociales les plus aisées qui ont une forte propension à épargner et qui sont d'abord soucieux de stabilité des prix et de la monnaie. Ceci n'est pas contradictoire avec l'intérêt des entreprises multinationales qui opèrent au-delà du cadre territorial européen.

D. Les limites économiques de la construction européenne.

1. Les mauvais résultats pour l'emploi et la croissance.

Les performances économiques n'ont pas été à la hauteur des espoirs formulés lors de la création du Marché unique. Les résultats obtenus ont été insuffisants non seulement pour le chômage et l'emploi, mais aussi pour la croissance de la production et de l'investissement.

L'emploi a nettement moins augmenté dans l'Union européenne que dans l'ensemble de l'OCDE de 1986 à 2002 (+19,9% contre 32,6%). Le taux de chômage dans l'Union est resté supérieur au taux de chômage de la zone de l'OCDE (9,5% contre 7,2% en 1986, 10% contre 7,2% en 1995, 7,6% contre 6,9% en 2002). Le taux d'activité dans la zone euro est nettement plus faible qu'aux Etats-Unis (69% contre 85% en 2003).

Le taux de croissance du PIB de l'Union de 1990 à 2002 (2%) a été inférieur à celui des Etats-Unis (2,9%). Il a été plus faible que celui de la zone OCDE à l'exception de quelques rares années (1991, 1998, 2001). Le taux de croissance de l'investissement productif a été très faible de 1992 à 1998 dans les pays de la zone euro (0,7%) alors qu'il a été très élevé aux Etats Unis (8%). Le taux de croissance de la productivité du travail était plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis au cours des années 1980 (2,4% contre 1,3%) mais il est devenu plus faible de 1995 à 2000 (1,4% en Europe contre 2% aux Etats-Unis). Le rattrapage des Etats-Unis par les pays de l'Union européenne s'est interrompu depuis le milieu des années 1970.

2. L'explication dominante : l'insuffisante libéralisation.

Ces mauvais résultats sont le plus souvent expliqués par la persistance des excès de rigidités : un marché du travail trop peu fluide, des rigidités sociales excessives, des marchés des biens trop réglementés, un excès d'Etat qui étouffe l'économie.

a) Les rigidités du travail sources de blocage de l'emploi et de la croissance.

Pour Ph.D'Arvisenet (2003), les différences de fonctionnement du marché du travail jouent un grand rôle dans les écarts de croissance potentielle entre l'Europe et les Etats-Unis. De plus, pour les pays européens, l'indice global du poids de la réglementation serait corrélé négativement avec la croissance à moyen-long terme.

L'explication de la faible croissance par les contraintes d'offre fait l'impasse sur le rôle fréquent de l'insuffisance de la demande en Europe. La contrainte d'offre n'explique pas l'arrêt de la croissance dans les pays du SME qui ont maintenu l'ancrage de leur monnaie sur le mark au début des années 1980, ni l'interruption de la croissance européenne en 2001.

Selon M.Husson (2000), on ne peut s'en tenir au constat d'une lien négatif entre le contenu en emploi de la production et la hausse des salaires réels dans les pays européens. En effet, le contenu en emploi est également corrélé positivement à la part salariale dans la valeur ajoutée, ce qui suggère l'existence de mécanismes économiques ignorés par l'explication courante.

b) Les rigidités sources de retard d'innovations.

Le rapport Sapir (2003) explique les mauvais résultats en Europe par les blocages structurels. Il distingue deux régimes technologiques. Le régime fondé sur l'imitation, en vigueur après la II^{ème} guerre mondiale, caractériserait des pays en rattrapage et exigerait des arrangements de long terme entre les acteurs. Le régime fondé sur l'innovation caractériserait des pays situés à la frontière du développement technologique et nécessiterait des institutions préservant la concurrence, la flexibilité et la sélection. Le passage de l'un à l'autre serait freiné par un blocage institutionnel en Europe. La crise résulterait de l'insuffisante libéralisation des marchés et de l'incapacité des économies à s'adapter. On retrouve les conclusions libérales après un détour par la notion de régime technologique.

Selon J-L.Gaffard (2003), on ne peut admettre sans discussion la distinction entre régime d'imitation et régime d'innovation. Dans tous les cas, il y a une transition entre technologies à gérer, appelant à la fois des mécanismes de marché et une politique économique appropriée.

3. Explications alternatives : la régulation macroéconomique défaillante.

a) Le déficit de pouvoir politique en Europe.

« Ce déficit de croissance est au contraire une cause majeure du chômage européen et il a son origine dans l'écart qui s'est creusé entre le développement de notre intégration économique et le relatif échec de notre intégration politique. La persistance du chômage européen a moins son origine dans les rigidités du marché du travail, que dans l'abandon des politiques expansionnistes par les nations européennes. Nulle part dans le monde on a autant abusé depuis quinze ans des politiques de compétitivité et de flexibilité et aussi peu utilisé les politiques de relance pour stimuler la croissance après les récessions » (P-A.Muet CAE 1998). Cette distorsion empêche la mise en œuvre d'une politique économique efficace pour stimuler l'économie, d'où il résulte un déficit de croissance, d'investissement et d'innovation. « L'évolution de la CEE au cours des années 1980 et 1990 et les promesses du traité de

Maastricht sont condamnables, dans la mesure où, loin de bâtir à l'échelle européenne une capacité de stimulation et de régulation de l'économie, elles ont affaibli sans contrepartie les capacités antérieures des Etats. Les millions de chômeurs soulignent cette contre-performance dramatique. » (R.Fossaert, p.373)

b) Une rigueur tendancielle excessive.

« Nous avons mis sept ans en Europe pour sortir de la récession du début des années quatre-vingt et pratiquement autant pour émerger de celle du début des années quatre-vingt-dix, là où les Etats-Unis en sont sortis en un an ou deux par des politiques de relance massives (...) Ce biais restrictif des politiques économiques est inhérent à un ensemble de nations indépendantes, mais fortement interdépendantes. Sans institutions politiques susceptibles de coordonner les politiques économiques, aucune nation n'est incitée à mener une politique de croissance dont elle est seule à supporter les coûts alors que tous ses partenaires en partagent les bénéfices » (P-A.Muet CAE 1998).

Le choix d'un objectif d'inflation trop faible conduit à tuer dans l'œuf toute reprise qui s'accompagne normalement de tensions inflationnistes sectorielles et rend impossible de pratiquer de très bas taux d'intérêt réels pour lutter contre les récessions.

c) L'hypothèse de la surévaluation monétaire.

La politique macroéconomique a probablement favorisé une tendance à la surévaluation dans les pays de l'Union monétaire. Alors que les taux de change affectent plus la croissance que les soldes extérieurs, l'effet négatif de la surévaluation a été important de 1992 à 1998.

« Au sein de l'Europe, la faiblesse de l'investissement productif de la zone euro (0,7% de croissance par an) résulte de la surévaluation monétaire (en moyenne 25%) dont les effets ont été accentués par la rigueur budgétaire imposée par le traité de Maastricht. Les quatre autres pays de l'UE en particulier le Royaume Uni ont au contraire bénéficié de leur sortie du SME dans la période où celui-ci était entraîné vers le haut par le deutsche mark » (G.Lafay, 1999).

d) La rigueur salariale.

Le recul de la part salariale dans la valeur ajoutée en Europe a nui aux performances globales d'emploi d'après M.Husson (2000). Le contenu en emploi est corrélé positivement à la part salariale. La préconisation universelle d'une modération salariale accrue en faveur de l'emploi est démentie par les faits. Les pays qui ont subi la plus forte hausse du taux de chômage de 1981-83 à 1994-96 sont ceux où la baisse de la part salariale a été la plus forte. De plus, la hausse des profits n'a pas suscité de hausse du taux d'investissement. Si le taux de marge a augmenté, le taux d'investissement a baissé et le profit non réinvesti a augmenté.

E. Les limites politiques de la construction européenne.

1. Les implications politiques

Ces résultats décevants ont des répercussions politiques négatives non négligeables.

a) Une méfiance répandue envers l'Europe.

L'Europe est considérée comme une source des difficultés plutôt qu'un facteur de prospérité et de mieux être par une partie importante de la population, souvent parmi les plus défavorisés, dans les pays du cœur de la construction européenne de l'Europe. Cela tient notamment à plusieurs causes. D'abord, l'extension d'un chômage important et persistant a dégradé la situation sociale dans l'Union. Certes, les inégalités sont en général moins fortes sur le continent que dans les pays anglo-saxons, mais la fracture sociale a progressé à travers l'essor de l'exclusion, de la précarité et des bas salaires. Ensuite, les gouvernants ont souvent contribué à l'hostilité de l'opinion envers Bruxelles en invoquant les contraintes de l'Union européenne, notamment les directives de la Commission, pour justifier leur politique de rigueur ou de libéralisation. Enfin, l'Europe est vue davantage comme un vecteur de la mondialisation que comme une protection, car elle sert souvent à renforcer le marché, notamment par la déréglementation. On note cependant que l'Europe est appréciée plus favorablement par les populations des pays du Sud bénéficiaires des fonds structurels et par celles des pays de l'Est qui y voient un facteur de prospérité.

b) La persistance des nationalismes.

La défiance envers l'Europe est favorable à la résurgence de mouvements d'inspiration nationaliste voire populiste dans plusieurs pays européens (en France et en Autriche notamment), ce qui peut transformer radicalement les conditions de la vie politique interne.

2. Les effets en retour sur la construction européenne.

Ces tendances politiques en Europe contribuent en retour à accroître les difficultés de la construction européenne. Cette évolution au niveau des populations peut avoir des effets sur les attitudes des dirigeants des Etats membres de l'Union, en les encourageant à faire passer les intérêt nationaux avant l'intérêt collectif dans les discussions sur la mise en place d'institutions européennes.

Cela contribue notamment à creuser l'écart entre l'intégration économique qui continue et l'intégration politique qui patine. Cela va dans le sens de l'évolution vers une zone de libre échange, ce qui est conforme aux souhaits des tenants du libéralisme en Europe.

Au total, l'épuisement du modèle fonctionnaliste concrétisé par l'écart croissant entre l'intégration économique et la faiblesse de l'intégration politique est conforme à la logique du libéralisme économique. Celui-ci en est à la fois partiellement responsable et largement bénéficiaire.

II. Enlisement dans la dilution marchande ou audace de la création collective ?

L'Europe a le choix entre deux sortes de stratégies. La première s'inscrit dans la logique de la mondialisation, ce qui suppose de faire accepter ses contraintes aux salariés (flexibilité du travail et des salaires, réduction des dépenses publiques et des transferts sociaux). La seconde d'inspiration volontariste serait axée sur une politique macroéconomique active, une politique de l'appareil productif et la réaffirmation du modèle social européen, retrouvant ainsi certains aspects d'un keynésianisme rénové ainsi que de la pensée de F.Perroux.

A. Le renforcement de l'intégration marchande : l'Europe comme espace de dilution.

Divers éléments vont dans le sens de la constitution d'une grande zone de libre-échange sans un pouvoir politique susceptible de maîtriser l'économie. Cela doit accentuer le contraste entre la faiblesse persistante des politiques actives communes et l'intégration croissante par la marché.

1. Une tendance vers la zone de libre-échange.

a) Le maintien de choix libéraux.

La IIIème partie du projet de constitution européenne a repris l'essentiel des orientations des politiques existantes, mettant la concurrence au rang des principes de base au niveau constitutionnel, ce qui contribue à rendre irréversible des choix qui auraient pu être considérés auparavant comme circonstanciels.

Les politiques nationales en Europe sont actuellement orientées dans un sens néo-libéral. En Allemagne, le programme de l'Agenda 2010 pour dynamiser l'économie comprend un assouplissement du droit de licenciement, la réduction des indemnités de chômage, la réforme de la santé (déremboursement, fiscalisation, baisse des cotisations, suppression des contributions patronales), le recul de l'âge de départ à la retraite (de 65 à 67 ans). En France, la politique du gouvernement Raffarin depuis 2002 comprend la réforme des retraites, la diminution de la fiscalité directe, la réforme des prestations chômage, du RMI, de l'ANPE dans le sens d'une incitation au travail, la réforme de la santé etc.

b) La faiblesse des politiques communes.

Il y a eu peu d'avancées significative pour les politiques communes européennes au cours des dernières années. Cela vaut d'abord pour la régulation macroéconomique : il n'existe toujours pas de politique de change de l'euro, par rapport au dollar en particulier ; il n'existe toujours pas de véritable coordination des politiques budgétaires nationales au delà du pacte de stabilité. Cela vaut aussi pour les politiques fiscales nationales où il y a eu peu de progrès sur l'harmonisation fiscale. Cela vaut enfin pour le budget européen qui est toujours étroitement plafonné (1,27% du PIB), ce qui empêche de développer les politiques publiques au niveau européen ; certains Etats veulent d'ailleurs réduire encore ce plafond alors que l'élargissement de Union nécessiterait au contraire son augmentation sensible.

« Le modèle qui se met en place, c'est celui d'une vaste zone de libre échange qui va de l'Atlantique à Vladivostok, régulé par la concurrence et les mécanismes juridiques anglo-saxons, et une Europe de la défense et de la diplomatie intergouvernementale, avec un leadership britannique » (N.Baverez 2003). Cela doit conduire à une certaine dilution du modèle socio-économique européen.

2. Les perspectives du rapport Sapir.

Le rapport de la commission Sapir (2003) fait des propositions pour promouvoir la croissance à long terme en Europe. Les réformes structurelles envisagées sont dans le droit fil du diagnostic centré sur les rigidités qui seraient un frein à l'innovation. Il s'agit donc d'adapter les institutions et les politiques au nouveau régime technologique afin d'accroître la pression de la concurrence pour stimuler l'innovation.

Le rapport préconise un recours accru au marché, des actions publiques qui respectent la neutralité et qui renforcent le potentiel d'innovation. Il propose de créer des agences indépendantes pour appliquer les politiques communes et contrôler les politiques nationales.

Il préconise également un redéploiement des dépenses du budget européen pour un montant global inchangé. Il propose d'augmenter les dépenses en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il met en cause les dépenses relatives à la politique agricole communes et les interventions structurelles, principalement les politiques régionales et de cohésion, auxquelles il reproche de freiner la mobilité des facteurs. Cette politique aurait l'inconvénient de laisser se développer les inégalités territoriales dont les coûts sont sous-estimés.

3. Les perspectives de l'élargissement de l'Union.

L'élargissement de l'Union européenne risque d'accentuer les pressions en faveur d'une évolution vers une zone de libre échange à travers deux types de conséquences.

D'un côté, l'élargissement va renforcer les forces du marché par une extension de la compétition sur les marchés du travail et les marchés des biens et services. D'un autre côté, l'élargissement va rendre plus difficile l'intégration politique et notamment la prise de décisions communes en matière de politique économique en accroissant les risques de divergences. Cela éloigne par exemple la perspective d'une harmonisation des fiscalités en multipliant les risques d'opposition des pays qui ont aujourd'hui tout intérêt à maintenir leur politiques de dumping fiscal pour continuer d'attirer les entreprises et les capitaux.

Au total, l'élargissement devrait donc accroître le décalage entre l'intégration politique et l'intégration économique et probablement jouer aussi à l'encontre de l'essor de politiques discrétionnaires communes.

4. La concurrence fiscale comme contrainte des politiques publiques.

L'accentuation du rôle des forces du marché en l'absence d'harmonisation fiscale doit intensifier la compétition entre les systèmes publics. «A l'intérieur de l'Euroland, la compétition va se déplacer des seules entreprises aux systèmes socioéconomiques. Les capitaux, les investissements financiers et demain les hommes iront là où l'espace sera le plus attractif et le plus harmonieux » (A.Minc 1998). Cela accroît la dépendance des politiques publiques envers le marché. « Qui dit mobilité des acteurs privés à l'intérieur de l'Union dit mis en concurrence générale, organisée et raisonnée des collectivités territoriales, des systèmes publics et des cadres de vie. Face à des acteurs mobiles, attentifs à comparer, à évaluer, à choisir, les Etats, les collectivités locales se trouvent dans une situation parfaitement inédite pour eux : en concurrence. L'action publique sera conduite à passer d'une logique de contrainte à une logique d'offre » (H.Juvin, 1998). Cette compétition doit contraindre à la réforme des systèmes fiscaux pour éviter les phénomènes de délocalisation.

Les néo-libéraux voient dans cette compétition entre systèmes publics un facteur très positif d'incitation à la baisse des impôts et au repli de l'Etat et des systèmes sociaux.. « La société à venir permettra de déplacer tous les facteurs de production en fonction des différences de qualité des sites de production. Les facteurs de production se déplacent, à l'instar du vent des zones de haute pression vers les zones de basse pression : ces pressions sont notamment sociales et fiscales » (D.Kessler, Gestion locale, 2001).

5. La signification de la voie néo-libérale.

a) La base du scénario libéral : l'attractivité du modèle anglo-saxon.

Cette option reflète l'attrait du modèle anglo-saxon dans les milieux dirigeants. « L'Amérique occupe une place à part dans l'imaginaire européen, mais jamais autant qu'aujourd'hui elle n'a été pensée comme l'avenir de l'Europe. Même à gauche » (J-P. Fitoussi, *Le Monde* 25-26.4.1999). Il est d'ailleurs significatif que les succès des Etats-Unis soient interprétés plus fréquemment par la flexibilité de l'économie que par la politique macroéconomique. « L'Europe ne s'aime pas. Ayant parcouru de long en large l'Europe de l'Est et de l'Ouest, recueilli les confidences de ses dirigeants, de ses intellectuels, de ses hommes d'affaires, je vois qu'une partie croissante des élites européennes –à l'Est autant qu'à l'Ouest-ne rêve plus que d'Amérique » (J.Attali 1994, cité par J.Julliard *Nouvel Obs* 23-29.12.1999).

b) Les critiques de F.Perroux envers la voie libérale.

F.Perroux refusait le libéralisme en général. « Le libéralisme formel dans un monde imparfait laisse aux inégalités de structures tout le temps et tous les moyens que souhaitent les plus forts et les plus puissants pour tirer avantage de leur position relative » (*Indépendance de la nation* p.155). « Le libéralisme sans épithète est l'alibi des puissances : propice à leur formation, il renforce cumulativement leur influence. La croissance à tout prix, par le profit à tout prix, voilà une recette bien courte quand elle n'est pas nocive » (*Le Monde* 25.4.1978). « S'en remettre à l'économie de marché, c'est s'en remettre aux oligopoles et aux groupes ; les préférences de structures résultant de leur concours et de leurs conflits ne coïncident évidemment pas avec les préférences structurelles les plus avantageuses pour l'ensemble de l'économie nationale » (F.P, 1965, p.150).

Perroux déplorait le risque de dilution de l'Europe dans un ensemble atlantique.« L'Europe de la dilution atlantique est tout le contraire de ce qui avait été officiellement proposé pour lancer l'Europe des Six. Celle-ci à l'abri d'une protection modérée devait donner à ses firmes et à ses industries une dimension, une puissance financière et une capacité d'innover qui les hausse à un niveau comparable à celui des firmes et des industries des Etats-Unis. On est resté très loin de cet objectif » (*Indépendance de la nation* p.155-156). Perroux dénonçait aussi les vues étroitement nationales en Europe.« Dès qu'il s'agit de « faire quelque chose ensemble » les nations européennes ont tendance à se récuser : elles se préoccupent de procurer des gains à leurs marchands et à leurs financiers, et d'élever le niveau de vie de leurs populations ; elles ne sont pas encore converties à un saint simonisme du XXème siècle, à une économie de production collective et d'investissement collectif (..) Cette méthode est infiniment éloignée de cette création collective que serait, pour l'Europe, l'élaboration d'un programme

d'ensemble de nouveaux centres industriels et des liaisons nécessaires pour les relier les uns aux autres et aux centres de consommation et d'utilisation » (Ibid p.278).

c) Les risques de rupture.

D'une part, cette option exclut que l'Europe soit véritablement une nation naissante. Pour développer une régulation commune, il faudrait renforcer les pouvoirs de la Commission mais celle-ci ne peut jouer ce rôle dans la mesure où elle reste tributaire de ses dogmes libéraux et par ailleurs cela ne serait pas compatible avec le caractère démocratique de l'Europe. De plus l'élargissement de l'Union européenne et son hétérogénéité croissante rendent de plus en plus difficile de parvenir à des décisions politiques communes.

D'autre part, l'interpénétration des économies nationales, accélérée par le marché unique, risque de rendre plus difficile la défense des spécificités nationales ; la libéralisation des mouvements des biens, des capitaux, des personnes, risque de mettre en cause les systèmes fiscaux et sociaux nationaux, qui ne sont plus guère défendus par les couches dominantes.

« Si les nations s'effondrent, si l'Europe ne peut être une nation naissante, si le projet du tout libéral n'est ni viable, ni souhaitable, où est l'issue ? » (J.Le Cacheux, H.Sterdyniak, 2003).

B. La voie de la coopération volontariste : L'Europe comme espace de projet collectif.

Une stratégie alternative vise à rétablir une harmonie entre l'intégration économique et l'intégration politique. Cela passe par une rupture avec l'hégémonie du néo-libéralisme en combinant une politique macroéconomique active et des politiques structurelles volontaristes, en basant l'essor de politiques communes sur le renforcement de la cohésion sociale en Europe. Cette stratégie peut être rapprochée de l'idée d'un espace keynésien européen de R.Fossaert ainsi que des idées de F.Perroux en faveur de la création collective économique et sociale, d'une politique de cohésion et d'innovation au service d'une Europe indépendante.

1. Orientations pour un Europe de projets collectifs.

a) L'Europe, espace de politique macroéconomique active.

Il importe d'abord de rompre avec l'hégémonie de la conception orthodoxe. « Une politique macroéconomique dynamique impulsée par les Etats et les instances communautaires permettrait d'identifier les facteurs de blocage de l'offre et de prendre les mesures adéquates. En tout état de cause, il est plus facile de faire les réformes nécessaires en période de dynamique économique qu'en période de stagnation » (J.Le Cacheux, H.Sterdyniak, 2003).

Une politique coordonnée pourrait s'appuyer sur l'estimation par les autorités européennes de l'écart pour chaque pays entre le niveau de production constaté et le niveau de production

souhaitable. La BCE indiquerait l'impulsion monétaire d'après de la moyenne des écarts. Chaque pays ajusterait sa politique budgétaire en fonction des besoins collectivement définis (OFCE 1999).

La politique du taux de change devrait être définie par une autorité politique commune et devrait veiller en particulier à éviter toute surévaluation de l'euro.

b) L'Europe, espace de politiques structurelles actives.

Il importe d'abord de maintenir deux politiques actives significatives : la politique agricole, en la transformant, et la politique régionale. Il est aussi nécessaire de développer une véritable politique industrielle européenne accompagnée d'une politique ambitieuse de la recherche (Ch.Demons 1998). « L'avenir se joue dans la capacité d'innovation des sociétés européennes, dans leur aptitude à mobiliser conjointement l'intelligence et l'argent : nouvelles technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, recherches sur le génome humain, etc. L'Europe doit réaliser un très grand effort en matière de recherche et de développement, et pour le coup, ses structures apparaissent inadaptées » (J-P.Fitoussi, Le Monde 22.11.2000).

La volonté de promouvoir un type de croissance équilibré et soucieux de l'environnement suppose l'emploi de certains outils dirigistes (fiscalité, réglementation) dans les transports et l'énergie notamment. Cela peut justifier la mise en cause circonstanciée du dogme du libre échange. « Une réorientation arrachant l'Union européenne aux tristes joies du libre-échange et du libéralisme économique serait bienvenue, tout comme la cristallisation de multiples associations d'Etats, dès lors que celles-ci débordant des préoccupations marchandes, s'orienteraient vers une coopération plus organique, à visées stimulantes ». (R.Fossaert, p.373).

c) L'Europe, espace intégré de solidarité.

Une politique sociale fédérale viserait à créer un lien entre les citoyens des Etats. J.Galbraith, P.Conceicao et P.Ferreira (1999) proposent un Etat providence européen en complément des systèmes nationaux. La Confédération européenne des syndicats préconise un vrai fonds social européen qui pourrait investir pour créer des emplois et garantir de futures dépenses de protection sociale. Un fonds social pourrait protéger les entreprises de la financiarisation, promouvoir celles qui ont des objectifs de responsabilité sociale et permettre un minimum de contrôle populaire sur l'accumulation (R.Blakburn 2004). « La mise en place d'un contrat social au niveau continental contribuerait à la construction d'une citoyenneté commune elle même socle d'une politique étrangère européenne plus indépendante ». La BEI pourrait avoir un rôle bien plus important (Ph.Arestis, K.Mc Cauley et M.Sawyer, 2001).

2. L'Europe comme espace keynésien, selon R.Fossaert.

« Il faut constituer chaque grand espace économique (étatique ou pluri-étatique) en un espace keynésien » (R.Fossaert,1996, p.355). Cela suppose une politique macroéconomique active mais aussi des conditions structurelles spécifiques.

a) Les caractéristiques de l'espace keynésien.

Un espace keynésien correspond à « une situation où un pays-ou mieux un groupe de pays-peut exercer de façon assez autonome une politique de stimulation et de régulation de son activité économique, sans être rapidement étranglé par la contrainte extérieure » (R.F. p.387).

C'est un territoire soumis à un pouvoir politique actif et où la politique économique keynésienne peut avoir prise. Il comporte une organisation cohérente des pouvoirs publics qui y disposent d'une marge significative d'action. Cela passe par « des politiques cernant le marché mondial (y compris les transactions monétaires et financières), de façon à rapprocher chaque Etat (ou groupe d'Etats) de la situation où les actions de politique économique décidables à son échelle, contre tel ou tel de ces risques, ne diluent leurs effets dans le vaste monde, situation qui est impliquée par les analyses et propositions de Keynes » (R.F. p.355).

b) Les deux conditions structurelles.

- D'abord, la dépendance internationale doit être nulle ou faible, en raison notamment d'échanges commerciaux relativement limités, ou d'une position commerciale ou financière centrale ou de réserves très substantielles. Les échanges internationaux ne doivent pas jouer un rôle suffisamment grand pour neutraliser les mécanismes régulateurs internes.

- Ensuite, les trois coalitions principales d'agents économiques (administrations, patrons, syndicats) sont organisées, opèrent à même échelle, sur un même espace, et canalisent les anticipations vers une résultante relativement convergente. Les entreprises importantes placent leurs stratégies essentielles et leurs constants marchandages avec les autorités (fiscalité, prix, protection douanière, législation de sécurité et d'environnement, aide à l'investissement, etc.) à ce niveau. Les organisations syndicales ouvrières placent le champ de leurs revendications et négociations interprofessionnelles sur ce même espace.

Les pays industriels d'Occident étaient tous des espaces keynésiens dans les années 1950.

c) L'Europe, comme espace keynésien potentiel.

- La première condition structurelle est remplie par l'Union européenne au plan commercial. Le degré d'ouverture de l'Union est très inférieur à celui de chaque pays membre à cause de l'importance des échanges commerciaux internes (rapport importation/PIB en 2002 : 11% pour l'UE, 26,5% pour le total des pays de l'UE). Le taux est du même ordre que celui des Etats-Unis (11,1%) et peu différent du Japon (8,4%). Il en résulte que la politique

macroéconomique est plus efficace si elle est menée au niveau de l'Union que si elle est appliquée dans le cadre national. Les modèles économétriques montrent généralement que les multiplicateurs budgétaires sont plus élevés dans le cas de politiques simultanées que dans le cas de politiques isolées, en raison des moindres fuites en importations.

Sur le plan financier en revanche, la dépendance envers l'extérieur reste importante à cause de la globalisation financière. Toutefois, elle est moindre que pour chaque pays pris isolément.

- La seconde condition n'est pas satisfaite. La stratégie des entreprises se situe souvent à des niveaux non européens, soit dans un cadre plus étroit pour les PME, soit à un niveau plus large, souvent mondial pour les grandes firmes. Les salariés sont organisés au niveau de l'entreprise, de la branche ou de la nation, mais rarement au niveau européen.

d) Un espace keynésien en Europe ?

La perspective d'un espace keynésien européen s'est éloignée à cause du désordre monétaire des années 70 et surtout du néo-libéralisme en Europe depuis les années 1980. « Il faut agir pour conduire l'Union européenne au choix décisif : qu'elle devienne un pouvoir de stimulation économique et un acteur mondial de plein exercice ; ou qu'elle rende aux Etats les capacités d'action qu'elles ont vainement sacrifiées sur l'autel de cette Union » (R.F. p.426).

3. L'Europe comme création collective, selon F.Perroux.

F.Perroux a préconisé des projets innovants intégrant l'économie et le social, des politiques axées sur la cohésion sociale et territoriale, sur l'indépendance et sur la sélectivité.

a) La création collective.

Perroux plaidait pour un saint-simonisme du XXème siècle, une économie de production collective et d'investissement collectif. La création collective implique la coopération des agents pour des innovations économiques et sociales. Une économie est un foyer de création collective si les décisions coordonnées sont accueillantes à la nouveauté dans la production et l'organisation ainsi que dans la vie sociale. « Les créations collectives de l'ordre économique prennent leur efficacité et leur signification dans le mouvement d'un renouveau social, dans une montée sociale qu'elles stimulent ». « La création collective est finalement celle de l'homme par l'homme, dans une société qui entreprend de dépasser progressivement l'antagonisme prétendu entre l'économique et le social » (F.P.Le Monde 20.7.1977).

b) Une politique de cohésion sociale et territoriale.

D'après F.Perroux, il faut d'abord préserver la cohésion avant d'améliorer la compétitivité, ce qui contredit radicalement le point de vue libéral. « De même qu'avant toute concurrence la

firme doit maintenir sa cohésion, de même la nation qui existe en tant que telle, doit dans le domaine économique subsister avant d'être compétitive » (F.P Indépendance.. p.147).

Il craignait une polarisation du développement en Europe. « Le développement et la croissance consécutifs à la réalisation du marché commun renforceront les principaux pôles de développement dans la mesure où joueront les rentabilités sur les marchés spatialement très imparfaits et soumis aux concurrences monopolistiques » (F.P, REP 1958). Il souhaitait que l'abaissement des barrières douanières s'accompagne d'une politique commune de contrôle des monopoles, de l'investissement et de la monnaie, pour assurer la cohésion d'ensemble. Il s'interrogeait sur la possibilité pour un pouvoir supranational de définir des buts communs et des règles du jeu communes, de surmonter les inégalités entre les territoires, les populations, les centres financiers et les centres industriels ? » (F.P. Encyclopédie française TXX 1959).

c) Une politique d'indépendance.

L'Europe doit être un ensemble économique et un creuset de valeurs. L'emprise de structure des Etats-Unis appelle une préférence de structure exprimant les exigences de l'indépendance relative de l'Europe et de la France. La politique d'indépendance englobe une résistance culturelle, la recherche collective d'un style de vie et l'effort de peser sur l'histoire. « Une Europe moins dépendante ou plus indépendante de l'emprise américaine, dans la mesure où elle sera couronnée de succès procurera à des nations qui ne peuvent pas y parvenir à elles seules et isolément, le moyen de régulariser les rapports entre leurs agricultures et leurs industries. L'Europe continentale, ouverte autant qu'il le faut vers l'extérieur et élargie en direction de l'Est, en constituant elle-même – considérée comme un tout- un ensemble agro-industriel, tirera parti des effets de proximité et de voisinage et intensifiera la densité en son sein. C'est la condition, en fin d'analyse, pour que l'Europe recouvre, pour le profit de ses composantes nationales plus indépendantes dans une interdépendance organisée, ses capacités et son rôle de puissance mondiale » (Indépendance.. p.288-289).

d) Une politique sélective.

« Se confier sans plus à la « reconstitution des profits » ou à la « croissance du profit », c'est répéter, réciter, alors qu'il convient de renouveler et d'innover, plus précisément de combiner la régulation de l'ensemble avec des interventions sectorielles (..) La régulation globale appelle des interventions sélectives. Il n'y a pas à choisir entre régulation globale et intervention sectorielle ; le tout est de combiner l'une et l'autre de ces politiques » (F.P. Le Monde 28.6.1978). La politique économique doit valoriser les aspects positifs du capitalisme (innovation, efficacité) et réduire ses aspects négatifs (inégalités). « Le facteur proprement politique est décisif dans l'ordre économique comme contre-pouvoir en face d'inégalités

criantes qui ne sont pas rationnelles économiquement et comme force de stimulation et d'animation dans des économies industrielles qui n'obéissent plus aux lois de la régulation des initiatives et des opérations privées par le seul marché libre » (Indépendance p.265). L'industrialisation est la base de l'indépendance, de la cohésion d'une structure capable d'offensive économique.« Si utile que soit la politique globale, c'est une politique sélective qui décide des trois structures par quoi se réalise la politique d'indépendance: a) la structure d'alimentation en nouveauté (recherche, informatique, atome, cadres) ; b) la structure de renouvellement de l'appareil économique (industries de croissance, industries nouvelles) ; c) la structure de l'exportation offensive (entraînement par l'exportation exportations spécifiques entraînant) » (Op.cit. p.221).

Conclusion : quelles possibilités pour un projet collectif européen ?

Le réalisme d'un projet collectif de maîtrise de l'économie européenne peut être discuté. M.Husson considère que les conditions structurelles d'un compromis keynésien ne sont pas réunies actuellement en Europe ni de côté des salariés, ni du côté des entreprises ni du côté des instruments de politique économique. « Sur le fond, il faut bien comprendre qu'un compromis « keynésien » est absolument hors de portée aujourd'hui pour des raisons structurelles : les grands groupes n'ont pas d'horizon européen spécifique, l'alliance entre capitalistes et rentiers ne subit aucune pression sociale d'ensemble, et les instruments mêmes d'une véritable coordination européenne n'existent même pas »(M.Husson, Politis 17.7.2003). F.Perroux soulignait la difficulté pour un pouvoir politique européen de maîtriser les firmes multinationales. « L'emprise des multinationales sur l'Europe, ou toute région mondiale, ne saurait être combattue ni par des politiques nationales ni même par des stratégies régionales. Supposons que demain l'Europe soit un vaste ensemble régi par un pouvoir démocratiquement élu. Ce vaste ensemble sera un terrain d'élection pour les firmes transnationales, mieux peut être encore que ne le sont les neuf pays aujourd'hui. » (F.P. Le Monde 28.6.1978). C'est pourquoi il préconisait des règles à l'échelle mondiale à leur propos.

Pourtant, on peut penser que cette stratégie dispose de quelques atouts au moins à long terme. D'abord, les impasses de la voie de l'intégration marchande devraient progressivement devenir de plus en plus évidentes. Ensuite, les salariés devraient devenir de plus en plus

sensibles à la nécessité de s'organiser au niveau européen pour adapter leurs luttes à un cadre pertinent du point de vue de l'efficacité de leurs actions. Enfin, on peut penser que les responsables politiques finiront par se tourner vers une stratégie certes difficile mais qui peut permettre de concilier plusieurs objectifs et notamment l'obtention d'un dynamisme économique en Europe et la préservation d'une certaine cohésion sociale en Europe.

Bibliographie.

- ARESTIS Ph, Mc CAULEY K, SAWYER M, An alternative stability pact for the European Union , Cambridge Journal of Economics vol 25 1 2001.
- BAVEREZ N, Entretien Le Monde 28-29.12.2003.
- BEAUD M, Effet de domination, capitalisme et économie mondiale chez François Perroux, l'Economie politique n°20 oct-déc 2003
- BLACBURN R, Un espoir persistant mais déçu, Monde Diplomatique janvier 2004
- BOYER R, DEHOVE M, La répartition des compétences en Europe : le double éclairage du droit et de l'économie, CEPREMAP 2003-03.
- CARTELIER L, Marché unique et système productif européen : les fondements d'une politique industrielle commune. Revue française d'économie, Vol. VI, 4, automne 1991.
- D'ARVISENET Ph, Marchés financiers et flexibilité du travail, Conjoncture février 2003.
- DELORS J, Il faut mener la bataille contre l'ultralibéralisme, Alter éco, mars 1997.
- DEMONS Ch, Où en est l'Europe industrielle ? Recherches internationales n°51 (hiver 1998)
- DOSTALER G (dir), L'économie chez F.Perroux, Presses Universitaires Montréal
- DURAND M, Keynes, l'Europe, la gauche, Critique communiste n°155, 1999
- FOSSAERT R, L'avenir du socialisme, Stock 1996
- GAFFARD J-L, Promouvoir la croissance en Europe: vérités et mystifications, Revue de l'OFCE n° 87 octobre 2003.
- GALBRAITH J, CONCEICAO P, FERREIRA P, Inequality and unemployment in Europe, New left review, sept-oct 1999
- HUSSON M, La thatchérification de l'Europe, Politis 17.7.2003
- HUSSON M, Le modèle européen des années 90, in LAMOTTE B et MOUNIER A, Transformations du travail et croissance économique, L'Harmattan, 2000

JABKO N, Une europe politique par le marché et par la monnaie, Critique internationale, n° 13, oct. 2001 (Pbs éco 2762, 22-5-2002).

JACQUET P, L'Union monétaire et la coordination des politiques macroéconomiques, in Coordination européenne des politiques économiques, CAE 1998.

JACQUET P et PISANI-FERRY J, La coordination des politiques économiques dans la zone euro, in Questions européennes, CAE, Doc.Fr. 2000.

JAUMONT B, LENEGRE D, ROCARD M, Le marché commun contre l'Europe, Seuil, 1973

LAFAY G, Les conditions de réussite de l'euro, Congrès AIELF Marrakech, 1999

LE CACHEUX J, STERDYNIAK H, Comment améliorer les performances économiques de l'Europe ?, Revue de l'OFCE n°87 octobre 2003.

MARECHAL J-P, L'héritage négligé de François Perroux, L'Economie politique n°20 2003

MATH A, Les grandes orientations de politique économique et d'emploi : quelles inflexions ? Chronique internationale de l'IRES n°78 septembre 2002

MUET P-A, Déficit de croissance en Europe et défaut de coordination : une analyse rétrospective, in Coordination européenne des politiques économiques CAE 1998

OFCE, Vers une nouvelle politique économique en Europe ? Revue OFCE n°71 Octobre 1999

PERROUX, Indépendance de la nation, UGE coll.10-18 1971

PERROUX F, L'Europe sans rivage, PUF 1954

PERROUX F, Les techniques quantitatives de la planification, PUGrenoble, 1965

PERROUX F, L'antidote des aliénations , Le Monde 20.7.1977

PERROUX F, Entretien avec A.Fontaine, Le Monde 27.6.1978

PERROUX F, La croissance : pour qui ? pour quoi ? Le Monde 25.4.1978.

PERROUX F, Les formes de concurrence dans le marché commun, Revue d'économie politique, janv-fév. 1958.

PERROUX F, Les tendances vers l'intégration économique dans le monde actuel, Encyclopédie française TXX 1959

SAPIR A (dir), An agenda for a growing Europe. Making the EU economic system deliver, Commission européenne, juillet 2003